

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 26 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi vingt-six à dix-huit vingt, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Jean-Louis SAINCILY
Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Yvon COMBES; M. Saturnin FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT
M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL; Mme Clara RIGAH; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Bruno REMI
M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BERMATOL ; Conseiller Municipal.

Représentés : Mme Manuela PETRO-METONY
Mme Anny GENIPA par M. Jean-Louis SAINCILY
Mme Sylviane FONDS par M. Ephrem GLORIEUX
M. Patrick AJAS par M. Bruno REMI

Absents : Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Sonia MERCADIER Mme Karine GATIBELZA ; Mme Francia ROSAMONT ; Mme Annick ABELA ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2023/06/69**DEMANDE DE SUBVENTIONS – B.A.S.E**

Dans le cadre de la programmation de ses activités annuelles, l'association BASE a présenté un dossier de demande de subvention à la commune de Lamentin.

L'association BASE pratique la pétanque et a participé déjà aux deux premières éditions du Master's Guadeloupe Pétanque.

Elle souhaite s'inscrire à la troisième édition et présente parmi ses adhérents des boulistes de haut niveau qui sauront exceller à l'occasion de cette compétition.

L'association est engagée sur le territoire communal à travers de nombreux projets comme « la pétanque à l'école » prévu pour l'année scolaire 2023-2024, elle a également participé aux deux

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
au Conseil Municipal		
33	33	26

*Date de la convocation***20 juin 2023***Date d'affichage de la délibération**Adopte à l'unanimité*

éditions des Manten Vak'en'sport de manière bénévole. Un projet de conventionnement est actuellement en cours avec la ville pour acter les engagements réciproques.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 3 000€ à l'association B.A.S.E.

Le conseil Municipal

Considérant La politique de soutien aux associations voulue par la commune,

Considérant, l'opportunité de la demande de subvention présentée,

Considérant, que la demande de subvention s'est faite de manière règlementaire et s'inscrit dans une logique de développement culturel ou sportif sur le territoire de lamentin.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver l'attribution de la subvention d'un montant de 3 000€ à l'association B.A.S.E

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

M. Ephrem GLORIEUX

